

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/10/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/10/2013

Délibération n° D-2013-468

Requalification des Halles de Niort -
Marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant n° 2

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elsie COLAS, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD.

Secrétaire de séance : Frank MICHEL

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Annie COUTUREAU, ayant donné pouvoir à Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Requalification des Halles de Niort -
Marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant n° 2**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du projet de requalification des Halles de Niort et de la redynamisation des cellules commerciales de la rue Brisson, le Conseil municipal s'est prononcé à plusieurs reprises :

- le 17 décembre 2010, pour l'approbation du programme de travaux pour la requalification des Halles de Niort et une enveloppe financière de 1 790 000,00 € HT ;
- le 20 juin 2011, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe dont le mandataire est l'architecte ILEANA POPEA pour un montant de 307 700,28 € TTC ;
- le 25 juin 2012, pour l'approbation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre. Celui-ci acte des modifications programmatiques en intégrant l'aménagement de locaux et le traitement des façades des commerces de la rue Brisson ;
- les 15 octobre 2012 et 4 février 2013, pour la validation du plan de financement et autorisation de demande de subventions notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;

L'opération regroupe la requalification des Halles ainsi que la redynamisation des cellules de la rue Brisson. Un découpage en trois phases est prévu :

- phase 1 : Travaux urgents de mise aux normes sanitaires et amélioration de l'accessibilité (locaux stockage, déchets, sanitaires pour les commerçants, bureau SEM),
- phase 2 : Restauration patrimoniale (renforcement structurel et remise en état de la structure métallique, protection solaire, mise en conformité éclairage et installation électrique),
- phase 3 : Redynamisation des cellules commerciales de la rue Brisson (remplacement de l'ensemble des vitrines, mise en accessibilité, aménagement de deux groupes de cellules...).

Le présent avenant n° 2 porte sur deux points :

I - Scission des missions de conception restantes des phases 1 et 2 :

L'Avant Projet Sommaire (APS) des phases 1 et 2 a été remis par la maîtrise d'œuvre.

Les phases n° 1 et 2 sont techniquement sur des zones et dates d'interventions différentes. Aussi, afin de poursuivre cette opération complexe, il convient de séparer les missions de conception restantes selon ces deux phases.

De plus, l'opération est actuellement en cours d'instruction par les services de la DRAC pour l'accord d'une participation financière. Les modalités de cette participation financière sont en cours de discussion avec la DRAC pour la phase 2. Le résultat déterminera la nature et le degré des prestations à réaliser. Aussi, afin de ne pas retarder l'avancée de la phase 1, la scission entre les deux phases apparaît pertinente.

II - Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) de la phase 3 :

Il convient de se prononcer sur la validation de l'APD de cette phase. Le montant des travaux est estimé à 409 800,00 € HT soit 490 120,80 € TTC, dans le respect des dispositions de l'avenant n° 1 et du seuil de tolérance énoncé dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP) du marché initial.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre reste inchangée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur :
 - la scission des missions de conception restant à réaliser entre la phase 1 et 2,
 - l'approbation de l'Avant Projet Définitif de la phase 3.
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOpte

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL